

Guide sur la sécurité incendie

Résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

14 juin 2022

Martine Saint-Onge (MSP)

Kathleen Paquet (CISSS-CA-MSSS)

Karine Huard (SSI Ste-Thérèse)

Marcel Deschamps (SIM)

Julien Fortier (SIM)

Alain Busque (SSI St-Joseph-de-Beauce)



Voxvote : 6 questions

www.voxvote.com

Merci de participer en grand nombre

Guide sur la sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation



Guide sur la sécurité incendie dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

- Bonnes pratiques à adopter
- Collaboration accrue entre les différents partenaires
- Clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs concernés
- Clarification des attentes pour le partage d'information et échanges plus systématiques
- Révision des fiches pour les rendre plus facile d'utilisation
- Ajout de la fiche 3E : consignes de réintégration
- Inclusion de la gestion du risque en sécurité incendie (GRSI)

Déploiement du Guide

- Parution du guide
- Aide-mémoire « Rôles et les responsabilités » et capsule « Objectifs et fondements »
- Capsules « Activités de prévention », « Importance de chaque fiche » et « Témoignage du gestionnaire de la Villa Sainte-Rose à la suite d'un incendie »

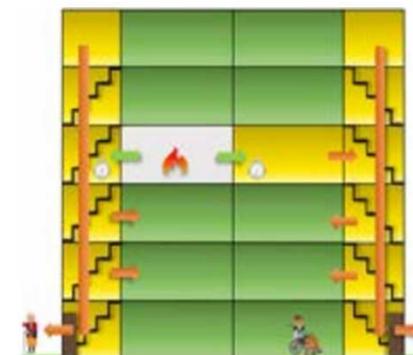
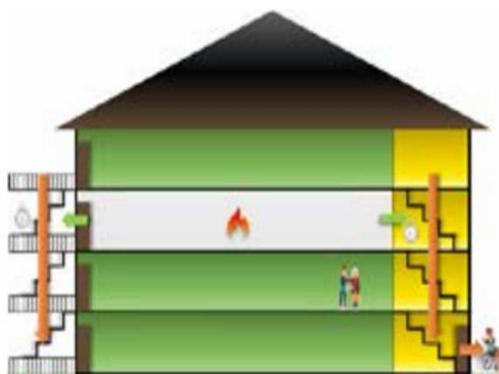


Déploiement du Guide (suite)

- Capsules « Stratégies d'évacuation et chronométrage » et « Exercices d'incendie/SSI »
- Capsules « Exercices d'incendie/gestionnaire » et fiches 10G et 10H
- « Gestion du risque en sécurité incendie » et Aide-mémoire « Contacts et communications »

Nouvelles stratégies

- Un seul compartiment chronométré
- Une seule séparation coupe-feu à traverser



Les rôles du Service de sécurité incendie

- Assiste les gestionnaires à l'élaboration du plan de sécurité incendie (PSI)
- Procède à des activités de prévention tel que prévu dans son schéma de couverture de risques
- Assiste aux exercices d'incendie et effectue les tâches qui en découlent
- Partage son expertise en sécurité incendie lors du processus de GRSI
- Transmet annuellement le tableau des suivis des interventions à l'établissement



Partenariat SSI - Ressource

Premier contact et inspection

- Signifier vos attentes et précisez votre offre de services
- Évaluer les connaissances et outils en place
- Expliquer les fondements derrière les exigences

PROBLÉMATIQUES D'ÉVACUATION	QUESTIONS À SE POSER (raison pour laquelle un résident pourrait ne pas évacuer dans le délai)	MESURES D'AIDE À L'ÉVACUATION (à retranscrire dans la fiche 1 du PSI)	CONSEILS/MESURES COMPENSATOIRES
1 – MOBILITÉ			
Canne Marchette Déambulateur Fauteuil roulant Livré personne Autres (ex. opérations récentes, sonde, etc.)	<p>A. Le résident est-il en mesure de passer de la position couchée à assise seul?</p> <p>B. Le résident est-il en mesure de se lever debout ou d'effectuer ses transferts seul?</p> <p>C. Si non, est-ce que le transfert requiert un équipement particulier?</p> <p>D. Le résident peut-il se déplacer seul jusqu'à un lieu sécuritaire (ex. la cage d'escalier)?</p> <p>E. Le résident est-il capable de monter ou descendre l'escalier seul?</p> <p>F. Si non, pourrait-il le faire en s'asseyant sur les fesses?</p> <p>G. Si non, serait-il en mesure de le faire avec l'aide d'une autre personne?</p> <p>H. Est-ce que le résident est totalement dépendant d'un apport supplémentaire en oxygène? (bombonne ou concentrateur)</p>	<p>A. Non = Levier</p> <p>B. Non = Transférer</p> <p>C. Oui = Transporter avec drap</p> <p>D. Non = Amener en lieu sûr</p> <p>E. Non = voir F ou G</p> <p>F. Non = Aider à descendre</p> <p>G. Non = Descendre à 2 personnes ou avec équipement</p> <p>H. Oui = Prévoir la disponibilité d'oxygène selon le besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel et les remplaçants doivent maîtriser la technique de transport avec drap lorsqu'un résident requiert un transfert avec équipement. Placer un fauteuil roulant à proximité de la chambre ou du logement pour accélérer le déplacement en lieu sûr lorsqu'un résident se mobilise difficilement. Voir si le résident pourrait descendre lentement de côté en tenant la rampe à deux mains ou assis sur les fesses. Un équipement d'évacuation pourrait être requis dans certaines situations. Des exemples sont disponibles sur le site prevenirfeu.com. Indiquer la présence de bombonnes d'oxygène dans une pièce (plan d'évacuation). Évaluer la pertinence de prendre une telle bombonne en évacuation (danger imminent, temps disponible, etc.).
2 – COMPRÉHENSION/JUGEMENT			
Troubles cognitifs Santé mentale Déficience intellectuelle Troubles de comportement Anxiété, Agressivité Autisme, Autres	<p>A. Est-ce que le résident réagit au son de l'alarme?</p> <p>B. Est-ce qu'il sort de sa chambre au son de l'alarme?</p> <p>C. Si non, a-t-il des comportements opposants qui nécessiteraient une intervention particulière?</p> <p>D. Est-ce qu'il sait par où se diriger?</p> <p>E. Est-ce qu'il suivrait plutôt les résidents que les consignes?</p> <p>F. Est-ce que la personne prend des médicaments qui pourraient compromettre son évacuation?</p>	<p>A. Non = Aller chercher</p> <p>B. Non = Aller chercher</p> <p>C. Oui = Forcer l'évacuation au besoin et si possible</p> <p>D. Non = Diriger</p> <p>E. Non = Accompagner</p> <p>F. Oui = Aller chercher</p>	<ul style="list-style-type: none"> Entraide balisée : Si un résident a la capacité et le désir d'aider, qu'il passe devant la chambre de la personne désorientée pour se rendre en lieu sécuritaire et qu'il ne voit pas de fumée ou de feu, il peut frapper à la porte et l'accompagner en lieu sûr ou à l'extérieur.

Partenariat SSI - Ressource

PSI et plan d'intervention

- Collecter les informations (fiche 6)
- Assister et supporter
- Faire l'arrimage avec les équipes d'intervention pour établir un plan concerté
- Exigences de l'article 21 du règlement sur la certification des résidences privées pour aînés

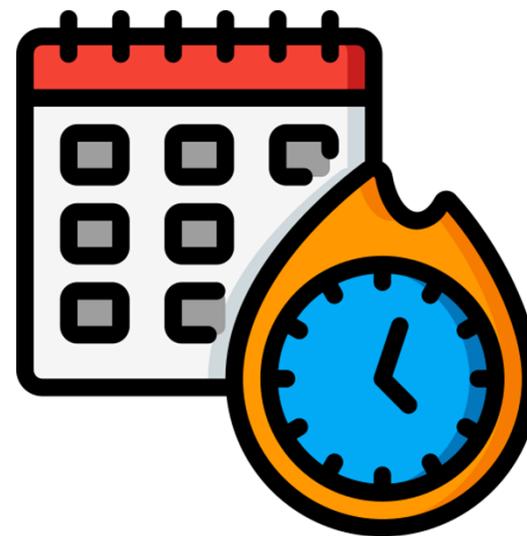
Partenariat SSI - Ressource

10

Planification de l'exercice d'incendie (évacuation)

Bonnes pratiques

- Pas de surprise
- Pas de pression sur le temps
- Impliquer les pompiers
- Importance de la ponctualité



Question 1

www.voxvote.com

11

Le gestionnaire n'est pas à l'aise avec les nouvelles stratégies et souhaite conserver les anciennes. Quelle serait la solution?

- A) Évacuer et évaluer selon l'ancien complément
- B) Évacuer selon l'ancien complément, mais évaluer selon le nouveau
- C) L'obliger à adopter les nouvelles stratégies
- D) Ne pas faire d'exercice

Réponse: B

Partenariat SSI - Ressource

12

Après l'exercice d'incendie (évacuation)

- Être clair sur les résultats
- Être honnête
- Mentionner les points positifs
- Suggérer des pistes de solutions



Partenariat SSI - Établissement (CISSS/CIUSSS)

13

- Établir un contact
- Collaboration intégrée dans les activités
- Échanges systématiques

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux**

Québec 

Les types d'exercices d'incendie

Exercice de table

Avantages

- Évaluer la capacité à s'adapter
- Permet d'échanger avec le personnel
- Facile à planifier/organiser

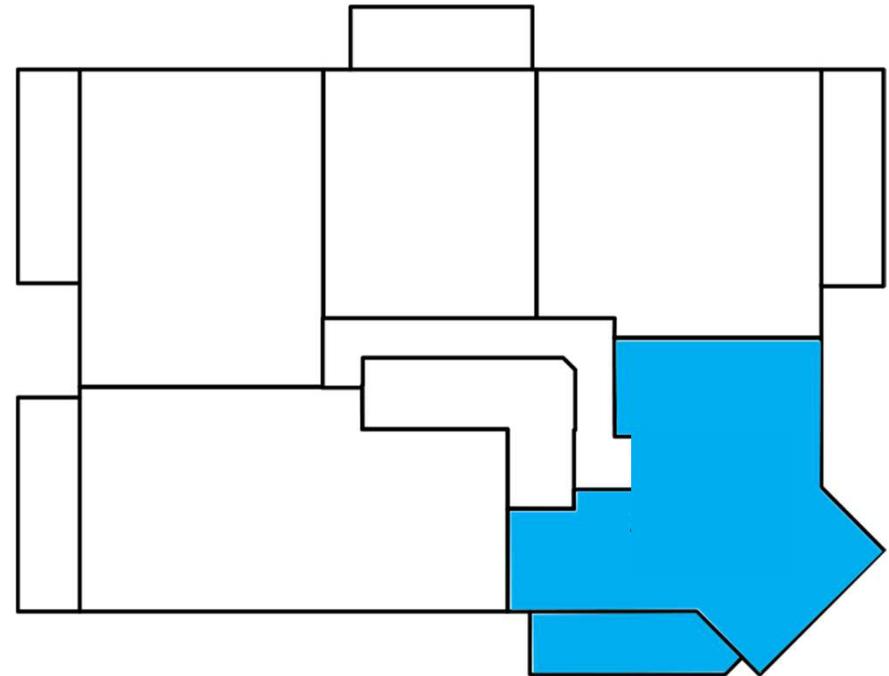


Les types d'exercices d'incendie

Exercice par secteur

Avantages

- Évaluer le savoir faire
- Plus concret
- Offre plusieurs possibilités de scénarios



Les types d'exercices d'incendie

Exercice d'évacuation

Avantages

- Plus près de la réalité
- Permet de constater les comportements des résidents
- Permet de voir au bon fonctionnement des équipements de protection incendie du bâtiment



Minimalement un par année en collaboration avec le service de sécurité incendie

Question 2

- Quel type d'exercice d'incendie peut être réalisé lors de la certification?

- A) Exercice de table
- B) Exercice d'évacuation par secteur
- C) Exercice d'évacuation général
- D) B et C

Réponse: D

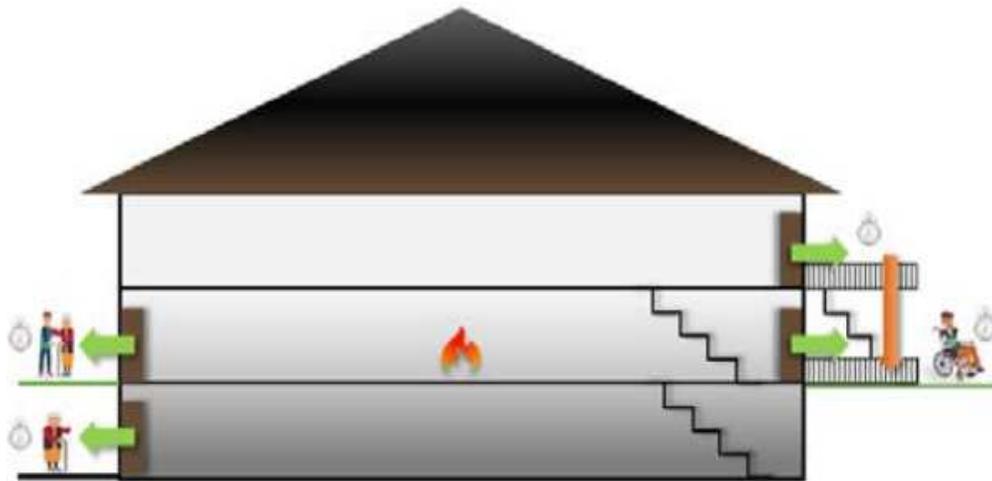


Fiche 6: Information sur le bâtiment et les équipements de protection incendie

Type de bâtiment			
Nombre de chambres :	Nombre de logements :	Nombre maximal de résidents pouvant être accueillis :	
Combustible <input type="checkbox"/>	Incombustible <input type="checkbox"/>	Précisions :	
Nombre d'étages hors sol :	Sous-sol :	Accessible aux résidents <input type="checkbox"/>	Avec chambres <input type="checkbox"/>
Moyens de limiter la propagation du feu et de la fumée, lieux sécuritaires et issues			
Réseau de gicleurs à eau :	dans tout le bâtiment <input type="checkbox"/>		dans une section du bâtiment <input type="checkbox"/>
Précisions :			
Compartmentation horizontale :	Cage d'escalier fermée <input type="checkbox"/>	Dispositif de fermeture automatique homologué présent <input type="checkbox"/>	Cage d'escalier pressurisée <input type="checkbox"/>
Précisions :			
Compartmentation verticale :	Séparation coupe-feu <input type="checkbox"/>	Nombre :	Mur coupe-feu <input type="checkbox"/> Nombre :
Précisions :			
Galerie, coursive, terrasse ou balcon possédant un ou des escaliers menant au sol <input type="checkbox"/> et incombustible ou protégé <input type="checkbox"/>			
Précisions :			
Issues :	Nombre de sorties extérieures (incluant cages et balcons) :	Dégagées <input type="checkbox"/>	Déverrouillées : de l'intérieur <input type="checkbox"/> de l'extérieur <input type="checkbox"/>
Système de contrôle d'accès : Pour sortir <input type="checkbox"/> relié au système d'alarme incendie <input type="checkbox"/> Pour entrer <input type="checkbox"/>			
Nombre de cages d'escaliers fermées menant directement à l'extérieur :			
Deux moyens d'évacuation à partir de chaque chambre et/ou logement <input type="checkbox"/>			
Précisions :			
Éclairage de secours :	Corridors <input type="checkbox"/>	Escaliers d'issue <input type="checkbox"/>	Issues <input type="checkbox"/>

Fiche 10A Bâtiment de type résidentiel

- La stratégie d'évacuation reste inchangée
- Le domaine d'application a été modifié. S'applique maintenant à tout bâtiment s'apparentant à une résidence de type unifamiliale



<input type="checkbox"/> Sans réseau de gicleurs	<input type="checkbox"/> Avec réseau de gicleurs
3 minutes	5 minutes

LÉGENDE

	Lieu sécuritaire où le chronomètre est arrêté
	Déplacement CHRONOMÉTRÉ lors de l'exercice d'évacuation
	Déplacement NON CHRONOMÉTRÉ lors de l'exercice d'évacuation
	Zone grisée : évacuer et chronométrer

Les délais d'évacuation

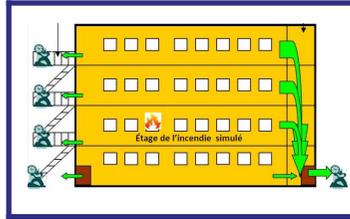


<input type="checkbox"/> Système d'alarme incendie avec avertisseurs de fumée dans les chambres et logements	<input type="checkbox"/> Système d'alarme incendie avec détecteurs de fumée dans les chambres
8 minutes	11 minutes

- La notion de base audible est retirée
- Dans certains cas, les deux délais peuvent s'appliquer à un même bâtiment



Fiche 10B Bâtiment combustible non giclé

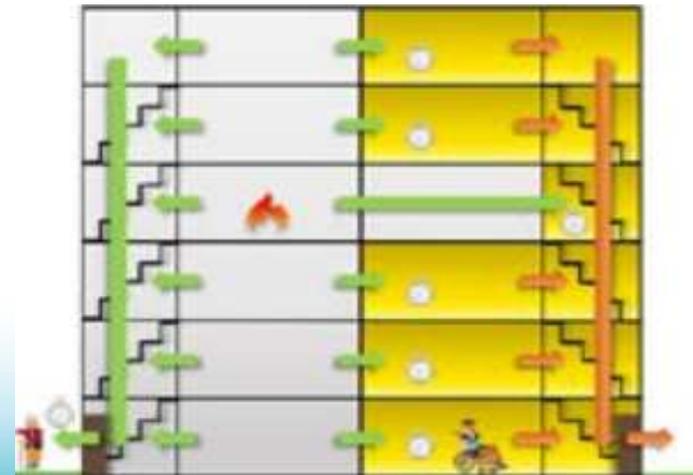
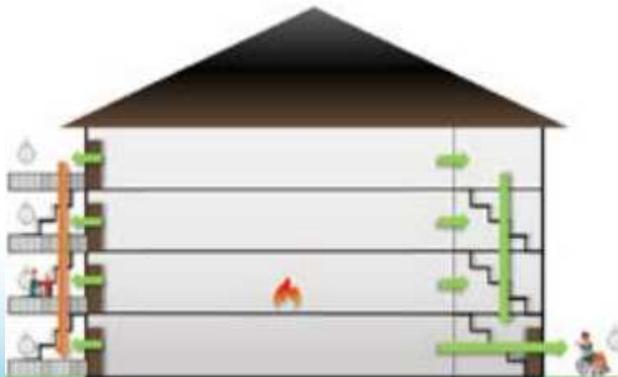


Le complément au guide 2011

- Évacuation de l'ensemble du bâtiment
- Arrêt du chronomètre: À l'extérieur

Nouvelles stratégies

- Reste sensiblement inchangé si aucune séparation n'est présente sur les étages
- En présence d'une séparation coupe-feu, l'arrêt du chronomètre peut se faire lorsque **deux** séparations sont traversées sur l'étage du feu et **une** sur les autres étages



Question 3

S'il s'agit d'un mur coupe-feu au lieu d'une séparation coupe-feu, est-ce que cela changerait la stratégie?

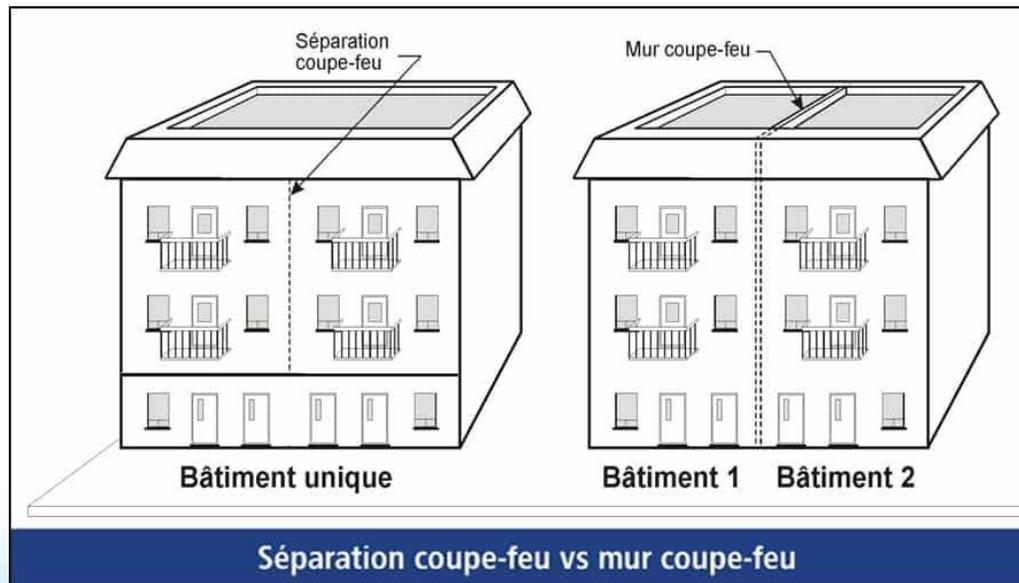
- A) La stratégie reste la même
- B) Seulement l'étage du feu doit évacuer
- C) L'évacuation s'arrête après le mur coupe-feu
- D) Personne n'évacue

Réponse: C

Les lieux sécuritaires

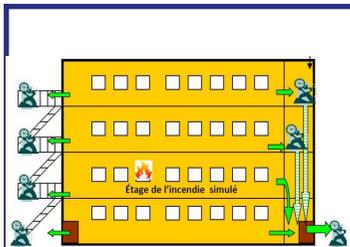
Bâtiment combustible : L'évacuation doit se terminer à l'extérieur

Bâtiment incombustible : Si les conditions nécessaires à une évacuation horizontale sont présentes, l'évacuation peut se terminer dans le bâtiment



L'autre côté d'un mur coupe-feu est considéré comme un lieu sécuritaire

Fiche 10C Bâtiment combustible giclé

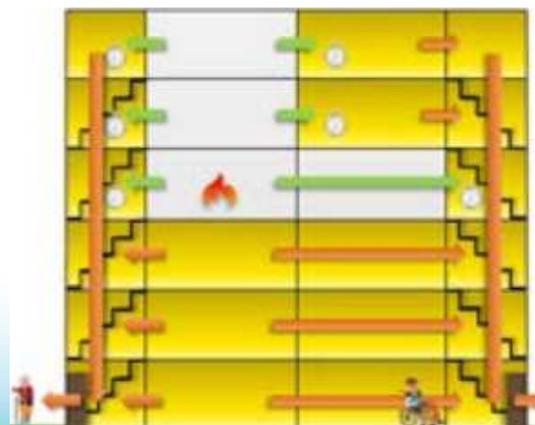
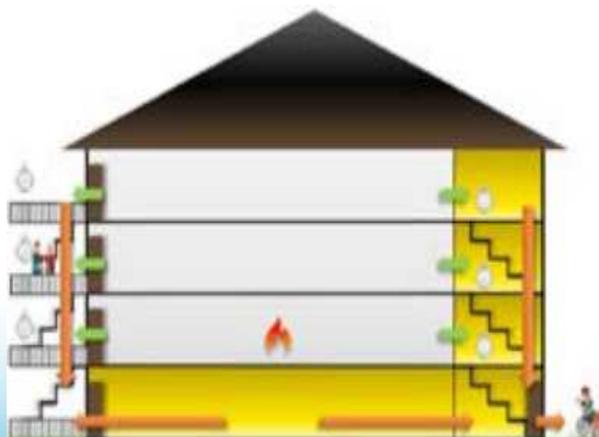


Le complément au guide 2011

- Évacuation de l'ensemble du bâtiment
- Arrêt du chronomètre: Cage d'escalier pour la plupart des étages ou à l'extérieur

Nouvelles stratégies

- Les étages situés sous l'étage du feu ne sont plus chronométrés
- En présence de séparation coupe-feu, l'arrêt du chronomètre peut se faire lorsque **deux** séparations sont traversées sur l'étage du feu et **une** sur les étages supérieurs



L'évacuation partielle

- Les zones vertes sont ajoutées à la légende des bâtiments incombustibles
- Ces zones n'ont pas l'obligation d'évacuer si trois conditions sont respectés :
 - Le bâtiment possède un système d'alarme incendie à double signal
 - Il y a présence de trois membres du personnel en tout temps
 - Le bâtiment possède un système de communication aux résidents

LÉGENDE	
	Lieu sécuritaire où le chronomètre est arrêté
	Déplacement CHRONOMÉTRÉ lors de l'exercice d'évacuation
	Déplacement NON CHRONOMÉTRÉ lors de l'exercice d'évacuation
	Zone grisée : évacuer et chronométrer
	Zone jaune : évacuer sans chronométrer
	Zone verte : zone sécuritaire (sans obligation d'évacuer, en fonction des autres exigences)

À défaut de respecter ces trois conditions les zones vertes doivent être considérées comme des zones jaunes et donc évacuées

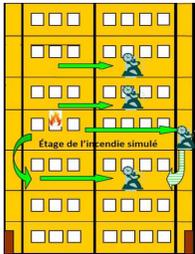
Question 4

Qu'est-ce qu'on entend par «système de communication»?

- A) Un système phonique
- B) Un système visuel
- C) Une programmation adéquate du système d'alarme incendie
- D) Toutes ces réponses

Réponse: D

Fiche 10D Bâtiment incombustible non giclé

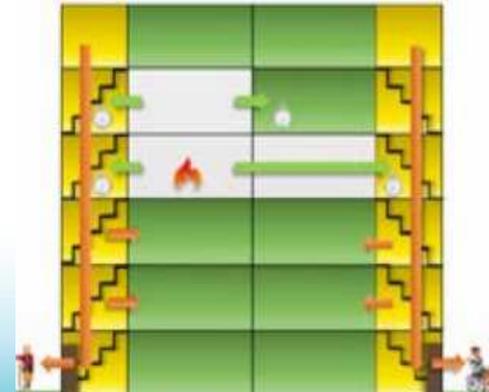


Le complément au guide 2011

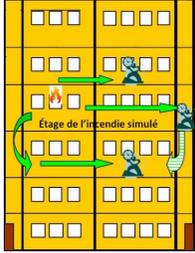
- 4 étages chronométrés
- Possibilité d'évacuation horizontale sous certaines conditions

Nouvelles stratégies

- Uniquement deux étages sont chronométrés
- Le chronomètre est arrêté dans la cage d'escaliers
- Lors d'une évacuation horizontale, l'arrêt du chronomètre se fait lorsque **deux** séparations sont traversées sur l'étage du feu et **une** sur l'étage supérieur.
- Lors d'une évacuation partielle, une réentrée sur les étages est autorisée



Fiche 10E Bâtiment incombustible giclé

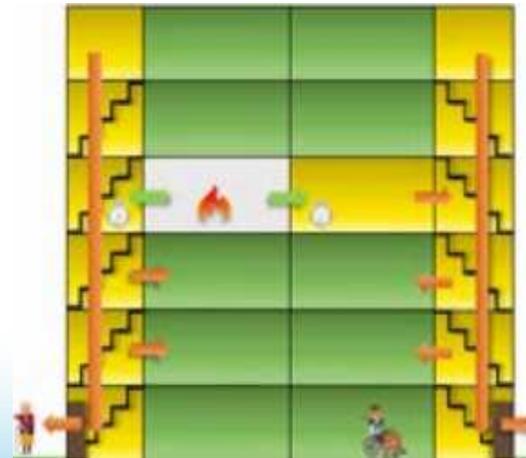


Le complément au guide 2011

- 3 étages chronométrés
- Possibilité d'évacuation horizontale sous certaines conditions

Nouvelles stratégies

- Un seul compartiment chronométré
- Une seule séparation coupe-feu à traverser



Question 5

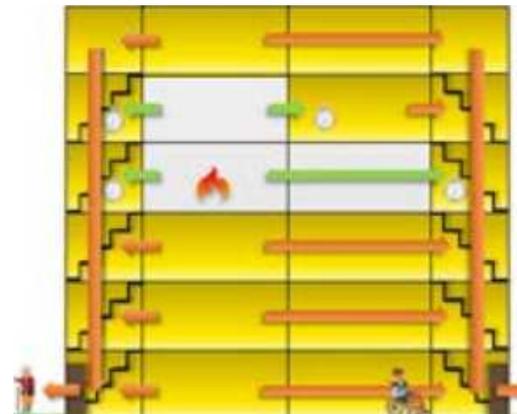
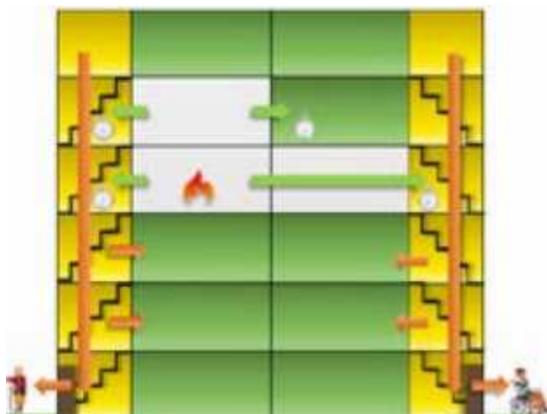
À quel moment est-il possible de réintégrer sur un étage?

- A) Quand une évacuation partielle est autorisée
- B) Quand il y a une séparation coupe-feu
- C) Jamais
- D) Toujours

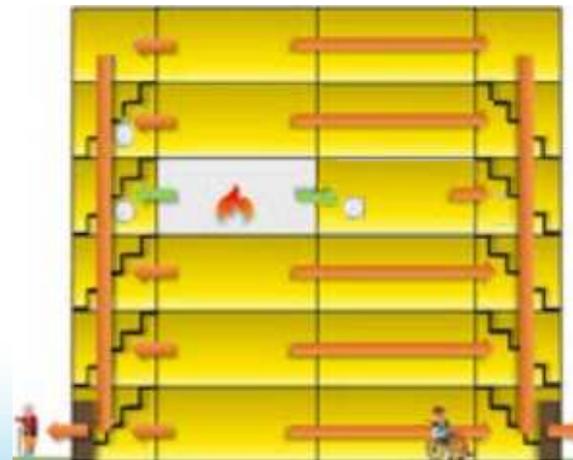
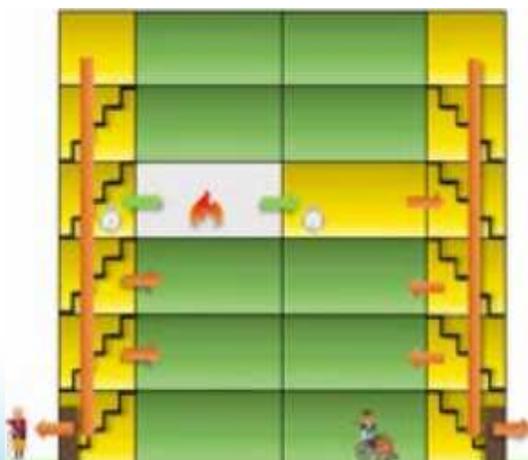
Réponse: A

Évacuation partielle non autorisée

Fiche 10D

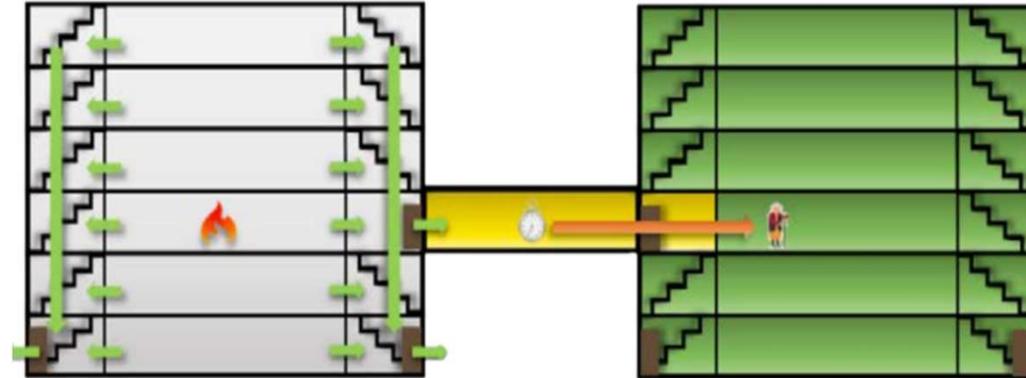


Fiche 10E



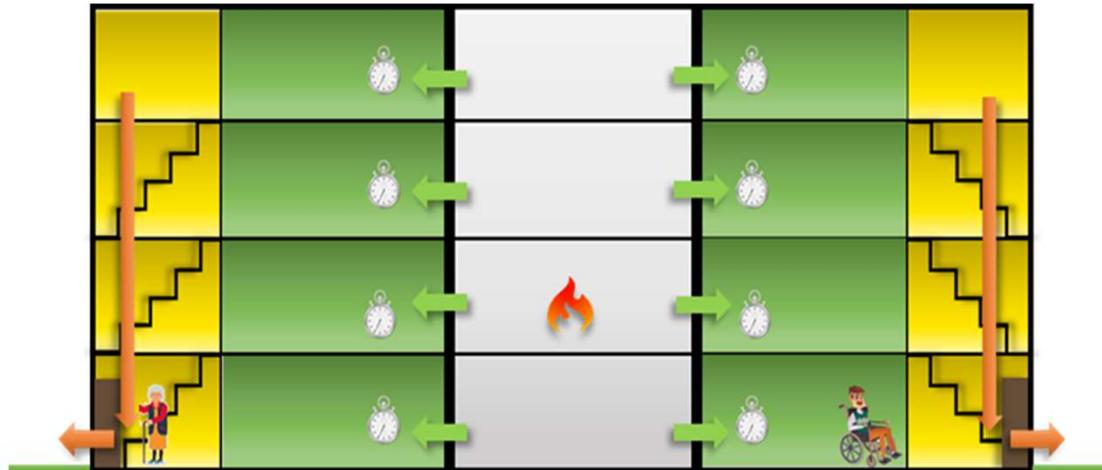
Cas particuliers

Bâtiments reliés
par une
passerelle



Présence de mur
coupe-feu

Exemple : Bâtiment
combustible non giclé



Nouvelles stratégies

Pourquoi?

- Apprécier davantage les équipements de protection incendie à la suite des études en lien avec leur efficacité
- Uniformiser les pratiques au Québec
- Assurer le même niveau de sécurité dans les ressources intermédiaires et les ressources de type familial

Les avantages

- Réduction du stress chez les occupants
- Diminuer les risques de chutes et de blessures
- Faciliter les interventions
- La programmation du système d'alarme évite les évacuations non souhaitées

Mme Hélène Rowley Hotte Duceppe

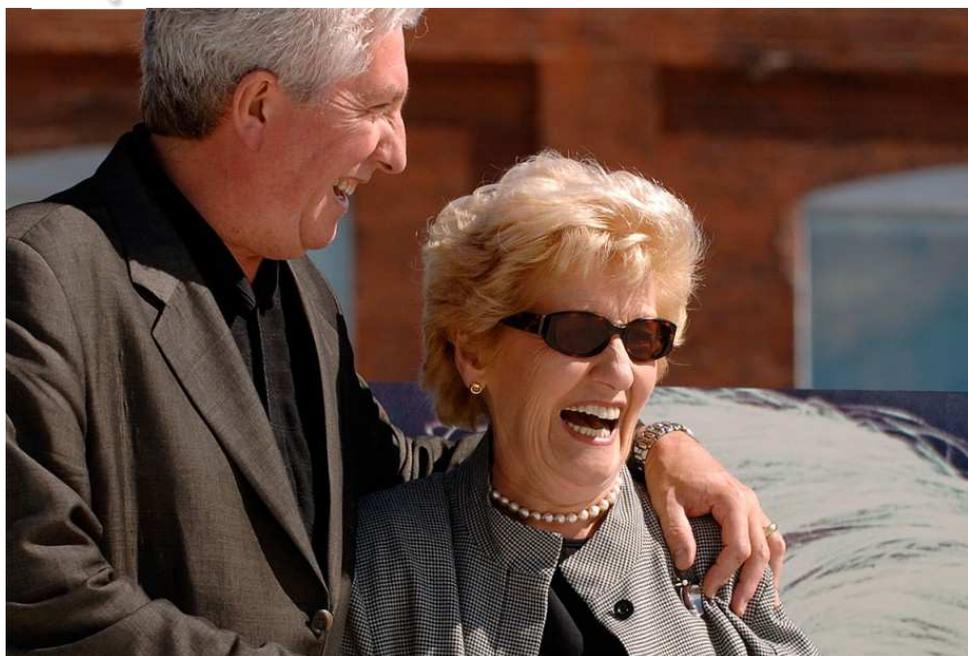


PHOTO BERNARD BRAULT, ARCHIVES
LA PRESSE



RAPPORT DU CORONER

Le décès «accidentel» de Mme Duceppe aurait pu être évité, selon la Coroner



La coroner Géhane Kamel
Photo: Josie Desmarais/Métro

RAPPORT DU CORONER

Sept mesures de prévention proposées à la résidence, dont :

- Tournée visuelle des cages d'escalier et à l'extérieur du bâtiment à chaque déclenchement de l'alarme incendie
- Décompte des résidents des 3 tours lors du déclenchement de l'alarme incendie
- Désignation d'une personne dont le principal mandat est la sécurité des lieux et surveillance des caméras
- Fiche médicale à jour reflétant la situation réelle et le bon code de couleur de chaque résident.

Fiche 3E La réintégration

- Obtenir l'autorisation du service de sécurité incendie pour réintégrer
- S'assurer que les équipements du bâtiment sont réactivés (système d'alarme incendie, ascenseurs, dispositifs électromagnétiques)
- Vérifier l'ensemble des cages d'escaliers
- Faire une ronde de vérification autour du bâtiment
- Vérifier le système de caméras, que personne n'a été oublié
- Faire une 2^e ronde de vérification, 20 minutes après la première

Fiche 3E : Consignes de réintégration

Lorsque le service incendie autorise la réintégration

1. Assistez vos résidents lors de la réintégration.
2. Assurez-vous que votre système d'alarme incendie est réarmé.
3. Réactivez les ascenseurs si nécessaire.
4. Vérifiez l'ensemble des cages d'escaliers.
5. Assurez-vous qu'une personne désignée effectue une ronde de vérification autour du bâtiment pour s'assurer que tous les occupants ont pu réintégrer la résidence.
6. Assurez-vous, à l'aide du système de caméras, que personne n'a été omis, si le bâtiment est équipé d'un tel système.
7. Assurez-vous que les serrures et les retenues électromagnétiques sont bien réactivées, si elles sont présentes.
8. Effectuez une deuxième ronde autour du bâtiment 20 minutes après la première.

Ces consignes s'appliquent également lors d'une alarme non fondée.

Conseils pratiques

- Un incendie est souvent un événement stressant. Lors de la réintégration, soyez attentif afin d'identifier les résidents qui nécessiteraient potentiellement un soutien psychologique ou émotionnel.
- À la suite d'un incendie, il est possible que les pompiers vous donnent quelques recommandations importantes concernant les équipements de protection incendie du bâtiment.
- Bien que le service incendie autorise la réintégration du bâtiment, les dommages causés par le feu ou l'eau peuvent rendre certaines parties du bâtiment inutilisables et forcer la relocalisation de résidents.

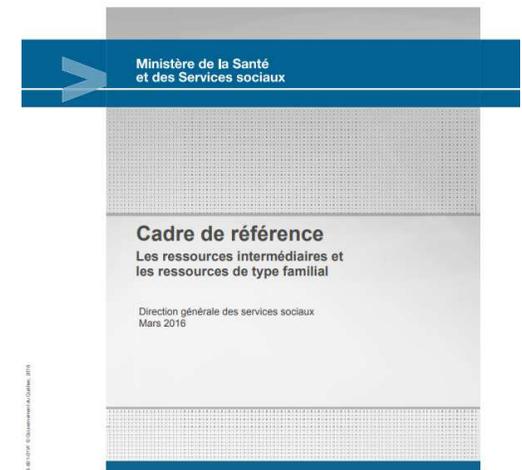
GRSI: Ressource intermédiaire (RI) et de type familial (RTF)

Déploiement depuis 2018 (Base volontaire)

- Lien contractuel obligatoire avec l'établissement
- N'accueillent pas tous des résidents avec limitations
- Clientèle référée et dirigée par le réseau
- Formation des intervenants

Réglementation

- Cadre de référence sur les ressources intermédiaires et de type familial - Critère 16
 - Assurer la sécurité des résidents
 - Respect des lois et règlements des diverses instances



Québec

Critères de sélection des RI-RTF

Types de limitations à l'évacuation:

1. Mobilité
2. Symptômes comportementaux
3. Audition
4. Vision

PROBLÉMATIQUES D'ÉVACUATION	QUESTIONS À SE POSER (raison pour laquelle un résident pourrait ne pas évacuer dans le délai)	MESURES D'AIDE À L'ÉVACUATION (à retranscrire dans la fiche 1 du PSI)	CONSEILS/MESURES COMPENSATOIRES
1 – MOBILITÉ			
Canne Marchette Déambulateur Fauteuil roulant Lève-personne Autres (ex. : opérations récentes, sonde, etc.)	<p>A. Le résident est-il en mesure de passer de la position couchée à assise seul?</p> <p>B. Le résident est-il en mesure de se lever debout ou d'effectuer ses transferts seul?</p> <p>C. Si non, est-ce que le transfert requiert un équipement particulier?</p> <p>D. Le résident peut-il se déplacer seul jusqu'à un lieu sécuritaire (ex. : la cage d'escalier)?</p> <p>E. Le résident est-il capable de monter ou descendre l'escalier seul?</p> <p>F. Si non, pourrait-il le faire en s'asseyant sur les fesses?</p> <p>G. Si non, serait-il en mesure de le faire avec l'aide d'une autre personne?</p> <p>H. Est-ce que le résident est totalement dépendant d'un apport supplémentaire en oxygène? (bombonne ou concentrateur)</p>	<p>A. Non = Lever</p> <p>B. Non = Transférer</p> <p>C. Oui = Transporter avec drap</p> <p>D. Non = Amener en lieu sûr</p> <p>E. Non = voir F ou G</p> <p>F. Non = Aider à descendre</p> <p>G. Non = Prendre 2 personnes ou avec équipement</p> <p>H. Oui = Prévoir la disponibilité d'oxygène selon le besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel et les remplaçants doivent maîtriser la technique de transport avec drap lorsqu'un résident requiert un transfert avec équipement. Placer un fauteuil roulant à proximité de la chambre ou du logement pour accélérer le déplacement en lieu sûr lorsqu'un résident se mobilise difficilement. Voir si le résident pourrait descendre lentement de côté en tenant la rampe à deux mains ou assis sur les fesses. Un équipement d'évacuation pourrait être requis dans certaines situations. Des exemples sont disponibles sur le site prevenirlefeu.com. Indiquer la présence de bombones d'oxygène dans une pièce (plan d'évacuation). Évaluer la pertinence de prendre une telle bombonne en évacuation (danger imminent, temps disponible, etc.).
2 – COMPRÉHENSION/JUGEMENT			
Troubles cognitifs Santé mentale Déficience intellectuelle Troubles de comportement Anxiété, Agressivité Autisme, Autres	<p>A. Est-ce que le résident réagit au son de l'alarme?</p> <p>B. Est-ce qu'il sort de sa chambre au son de l'alarme?</p> <p>C. Si non, a-t-il des comportements opposants qui nécessiteraient une intervention particulière?</p> <p>D. Est-ce qu'il sait par où se diriger?</p> <p>E. Est-ce qu'il suivrait plutôt les résidents que les consignes?</p> <p>F. Est-ce que la personne prend des médicaments qui pourraient compromettre son évacuation?</p>	<p>A. Non = Aller chercher</p> <p>B. Non = Aller chercher</p> <p>C. Oui = Forcer l'évacuation au besoin et si possible</p> <p>D. Non = Diriger</p> <p>E. Non = Accompanyer</p> <p>F. Oui = Aller chercher</p>	<ul style="list-style-type: none"> Entraide balisée : Si un résident a la capacité et le désir d'aider, qu'il passe devant la chambre de la personne désorientée pour se rendre en lieu sécuritaire et qu'il ne voit pas de fumée ou de feu, il peut frapper à sa porte et l'accompagner en lieu sûr ou à l'extérieur.

Un seul ou plusieurs usagers d'une RI-RTF peuvent être concernés pour que celle-ci soit identifiée pour une analyse plus poussée

INSPECTION PAR LE SSI

Réglementation provinciale

- Toutes les RTF : non assujetties
- RI de 9 résidents et moins: non assujetties
- RI de 10 résidents et plus assujettie à condition qu'elle ait :
 - 10 chambres et plus pour une résidence de chambres
 - Plus de 8 logements ET plus de 2 étages pour une résidence de logements

Note: Tous les types de résidences sont assujettis à la réglementation municipale

Régie
du bâtiment
Québec 

GRSI: 3 NIVEAUX

Les actions attendues des différents acteurs	PRÉVENTION
<p>Le suivi des situations pour lesquelles il y a des doutes ou des inconnues :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Pas d'exercice d'évacuation effectué.✓ Doute d'un partenaire quant à la capacité à effectuer une évacuation sécuritaire dans le délai prescrit.	VÉRIFICATION
<p>Ne mène pas nécessairement à une intervention en gestion du risque</p>	
<p>Les interventions pour les situations problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Délai non rencontré lors de l'exercice d'évacuation.✓ Vérifications effectuées et risque présent.	INTERVENTION

ÉTAPES: VÉRIFICATION ET INTERVENTION

41

- Cueillette d'informations (Fiche 1, 6, plans du bâtiment et rapport d'observation)
- Vérification du niveau de risque
- Analyse du risque au besoin
- Transmission des recommandations au SSI pour commentaires, suggestion et validation

ÉTAPES VÉRIFICATION ET INTERVENTION

42

- Plan d'action transmis au gestionnaire avec un échéancier
- L'établissement avise le SSI une fois les nouvelles mesures mises en place
- Autant que possible, l'établissement assiste à l'exercice d'évacuation pour valider l'efficacité du plan d'action

Question 6

Qui a la responsabilité de remplir et de tenir à jour la fiche 1 en RPA?

- A) La personne désignée à l'évacuation
- B) Le gestionnaire de la résidence
- C) Le service de sécurité incendie
- D) Le résident
- E) L'établissement

Réponse: B

Recommandations de pistes de solutions

<u>Résidents</u>	<u>Personnel</u>	<u>Bâtiment</u>
Sensibilisation	Formations	Rampes
Jumelage	Pratiques	Séparations coupe-feu
Relocalisation (interne/externe)	Équipements (chaises, communication)	Composantes SAI pour malentendant
	Changement de procédures	Système d'alarme à double signal
	Effectifs	Issues supplémentaires
		Changement d'usage

Information transmise

Pochette d'information

- Dépliant
- Affiche
- 3 DVD
 - Formation des ressources, employés et remplaçants
 - Information et sensibilisation des résidents
 - Élaboration des stratégies d'évacuation

Sécurité incendie
dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

Mieux gérer le risque en 4 étapes

www.prevenirlefeu.com

Québec

ENSEMBLE en fait avancer le Québec

Le ministère de la Santé et des services sociaux s'est engagé à développer votre centre de soins en sécurité incendie. Une bonne préparation est la clé du succès pour une évacuation efficace et sécuritaire. Votre plan de sécurité incendie vous permettra de rassembler toute l'information nécessaire à une bonne intervention.

Pour en savoir plus, contactez votre responsable de la sécurité incendie.

• Le plan de sécurité incendie est à jour et complet.
• Le plan de sécurité incendie est communiqué à tous les employés et remplaçants.
• Le plan de sécurité incendie est communiqué à tous les résidents.
• Le plan de sécurité incendie est communiqué à tous les intervenants de votre territoire.

Pour toute question ou pour de l'information supplémentaire, nous vous invitons à contacter le responsable de l'établissement de santé et de services sociaux de votre territoire.

4 étapes
pour mieux gérer le risque en sécurité incendie dans votre résidence

Avant de passer à la première étape, vous devez d'abord élaborer votre plan de sécurité incendie. Une bonne préparation est la clé du succès pour une évacuation efficace et sécuritaire. Votre plan de sécurité incendie vous permettra de rassembler toute l'information nécessaire à une bonne intervention.

- 1. Je m'assure que mes employés et mes remplaçants ont suivi la formation sur la sécurité incendie.**
Vos employés et vos remplaçants doivent suivre une formation sur la sécurité incendie qui a été élaborée spécifiquement pour le personnel travaillant auprès de personnes présentant des limitations à l'évacuation. Vous trouvez un programme de formation adapté à vos besoins sur le DVD **Formation des ressources, employés et remplaçants** ou en ligne sur le site www.prevenirlefeu.com.
Une attestation de formation sera enregistrée pour chaque personne ayant suivi la formation en ligne et complété tous les questionnaires à la fin de chaque module. Ces renseignements seront ensuite compilés dans une base de données provinciale permettant de vérifier les connaissances générales des employés et remplaçants en matière de sécurité incendie.
- 2. J'informe mes résidents sur la sécurité incendie et sur les bons comportements à adopter.**
Pour prévenir les risques de déclenchement d'un incendie et faciliter l'évacuation, il est essentiel d'informer vos résidents sur la sécurité incendie. Le savoir doit être répété et saurait être oublié en cas d'urgence. Des capsules vidéo à l'intention des résidents sont disponibles sur le DVD **Information et sensibilisation** ou en ligne sur le site www.prevenirlefeu.com.
- 3. J'établis mes stratégies d'évacuation.**
Les stratégies d'évacuation diffèrent d'une résidence à une autre, mais les principes de base demeurent les mêmes. Afin de vous aider à élaborer vos propres stratégies, des capsules vidéo sont disponibles sur le DVD **Stratégies d'évacuation** ou en ligne sur le site www.prevenirlefeu.com. Si vous avez besoin de soutien, n'hésitez pas à contacter le Service de sécurité incendie de votre municipalité.
- 4. J'effectue des exercices d'évacuation tous les 6 mois.**
Le chapitre 10 (annexe C) du Code de sécurité (RSCC) oblige, dans les résidences prévues pour aînés, que soient effectués des exercices d'évacuation au moins une fois par mois. Nous recommandons fortement, pour tous les types de résidences, d'en faire un en présence des services de sécurité incendie et un autre effectué par petits groupes dans votre résidence. Ces exercices permettront à vos employés, remplaçants et à vos résidents de mettre en pratique les stratégies d'évacuation approuvées et de vérifier si elles sont efficaces.

Pas d'internet? Pas de problème!
Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à contacter le responsable de l'établissement de santé et de services sociaux de votre territoire. Il vous transmettra avec plaisir les outils en format papier et les DVD disponibles en ligne avec la sécurité incendie ou vous référera à la personne qui sera en mesure de vous aider à ce sujet.

La sécurité incendie est encore considérée compromise malgré vos efforts?
Une intervention en gestion du risque en sécurité incendie doit alors être amorcée dans votre résidence.
Cette démarche sert à vous offrir toute l'expertise nécessaire pour résoudre les problèmes auxquels vous pourriez faire face et à identifier des solutions. Elle sera chapeauté par l'établissement de santé et de services sociaux et les services de sécurité incendie de votre territoire.
Dans quelles circonstances amorcer-t-on une démarche de gestion du risque en sécurité incendie?
• Exercice d'évacuation non réalisé dans l'année.
• Doutes sur la capacité à évacuer en toute sécurité.
• Défaillance à accomplir les tâches d'un exercice.
Quelles solutions peuvent m'être offertes?
• Achat d'équipements ou de personnel.
• Modifications mineures au bâtiment.
• En dernier recours, changement de usage ou bâtiment.
Pour toute question veuillez contacter le responsable de l'établissement de santé et de services sociaux de votre territoire.

Sécurité incendie
dans les résidences accueillant des personnes présentant des limitations à l'évacuation

Mieux gérer le risque en 4 étapes

Les exploitants des résidences doivent s'assurer que:

- 1 Les employés et remplaçants suivent une formation sur la sécurité incendie.
- 2 Les résidents sont informés sur la sécurité incendie et sur les bons comportements à adopter.
- 3 Les stratégies d'évacuation sont établies.
- 4 Les exercices d'évacuation sont effectués tous les 6 mois.

www.prevenirlefeu.com

Québec

ENSEMBLE en fait avancer le Québec

SITE INTERNET (www.prevenirlefeu.com)



Service de sécurité incendie

Les étapes à suivre afin d'assurer la sécurité incendie dans votre territoire

- [Étape 1 : Plan de sécurité incendie](#)
- [Étape 2 : Inspection de la résidence](#)
- [Étape 3 : Stratégies d'évacuation](#)
- [Étape 4 : Exercices d'incendie](#)
- [Étape 5 : Plan d'intervention](#)
- [Étape 6 : Suivi annuel](#)

Rôle, responsabilités et obligations

Chaque acteur concerné par la sécurité incendie a un [rôle crucial à jouer ainsi que des responsabilités à assumer](#) afin d'assurer la sécurité des résidents et des autres usagers en situation d'incendie.

Nous vous invitons à visionner la capsule vidéo suivante qui vous renseignera sur les bonnes pratiques à adopter avant, pendant et après la [Visite de prévention](#) ainsi que des suivis à assurer par la suite.

La [section 2.8 du Chapitre bâtiment du Code de sécurité](#) (CBCS) détermine les obligations de l'exploitant d'une résidence privée pour aînés ainsi que tout propriétaire d'un bâtiment muni d'un système d'alarme incendie en matière de sécurité incendie.

[Présenter le programme « Voisins secours »](#), [Complément d'information « Voisins secours »](#)

Témoignage



Description de l'incident : 25 novembre 2021

- Vers 17h00, appel pour signifier une possible explosion et incendie à la RPA O'Roy. Évacuation en cours. RPA de 54 usagers dont plusieurs avec niveaux de soins passablement lourd et risque de fugue. Résidents tous en sécurité dans une autre aile de la RPA, aucun d'eux n'est blessé ou incommodé par la fumée. Responsable de la RPA sur place afin de coordonner les démarches.
- Service incendie contrôle rapidement l'incendie, mais dommages par la fumée sur les 2 premiers étages, dont la cuisine. Dommage dû à l'eau des gicleurs (localisé à une pièce). Incendie aurait pris naissance dans un petit local électrique/remise, et est d'origine électrique. Dommages dû aux flammes localisés à un local.
- Cellule de crise à 18h00 par TEAMS.

Témoignage (suite)

- 18h30, début de l'évaluation et du nettoyage. D'après informations préliminaires, 1er étage, délais de 24hrs avant la réintégration des résidents.
- **Lors de la 2e cellule de crise à 20h00**, confirmation que 3 résidents sont partis avec de la famille, et que les 22 autres résidents impactés seront relocalisés à l'intérieur de la RPA. Au final, aucune relocalisation à l'externe. Nettoyage suit son cours, cuisine sera fonctionnelle pour le déjeuner. Électricien et entreprise d'alarme à incendie sur place afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'alarme/gicleurs et système électrique.
- Travailleur social d'urgence détresse et infirmière du service à domicile sur place afin d'encadrer la propriétaire dans la réorganisation.
- Aucune autre cellule de crise nécessaire. L'offre de rejoindre la sécurité civile en cas de problème a été donnée à la responsable de la RPA.

Témoignage (suite)



Témoignage (suite)



Bonnes pratiques

- Constat des difficultés
- Plan d'action:
 - Table de travail
 - Importance de l'information à jour
 - Pratiquer des exercices d'étages et une évacuation générale
 - Importance du rôle de chacun
 - Fausses alarmes
 - Importance de connaître le plan d'intervention par tout le SSI
 - Rencontre de rétroaction
 - Reconnaissance des bons coups! Surtout ceux des employés de la RPA

Témoignage (suite)



PLAN D'INTERVENTION (implantation)

DE PLAN

2

Raison Sociale: Résidence O'Roy

Risque: 4-Très élevé

Adresse: 755 avenue ROBERT-CLICHE, Saint-Joseph-de-Beauce

EG

Générateur au diesel, alimente l'ensemble du bâtiment



Porte codée intérieure (unité et escalier 1er et 2e) : 0995*

Porte codée extérieure : 6817*

Type de construction	Couleur
Résistant du feu (Type I)	Brun pâle
Incombustible (Type II)	Gris
Ordinaire et bois d'œuvre (Type III et IV)	Rose
Ossature de bois (Type V)	Jaune
Indéterminé	Noir

Alimentation à relais (guide de l'opérateur)

Pompe/citerne #1 (Borne)

17 500 gal au maximum de la sortie

Pompe/citerne #2 (Attaque)

200 gal au maximum (principal d'alimentation)

Ligne d'alimentation 2 1/2 po = 324 gal/min

Ligne d'alimentation 4 po = 1027 gal/min (en fonction de la capacité de la borne)

Positionnement variable en fonction de l'incendie. En cas d'incendie majeur, prévoir relais via la S-79 avec le autopompe/citerne en entrée.

SECTEUR 5



SECTEUR 2



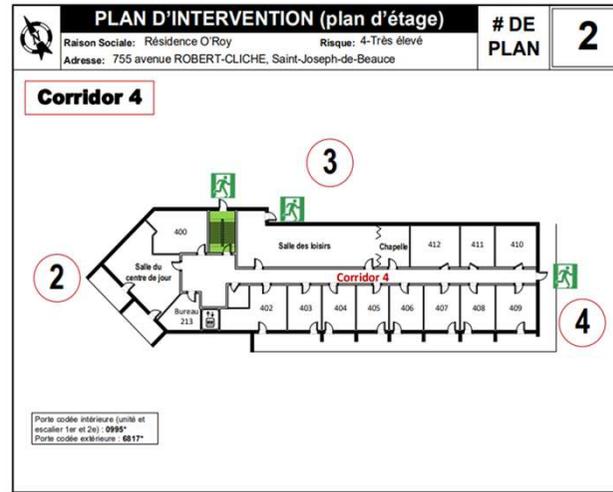
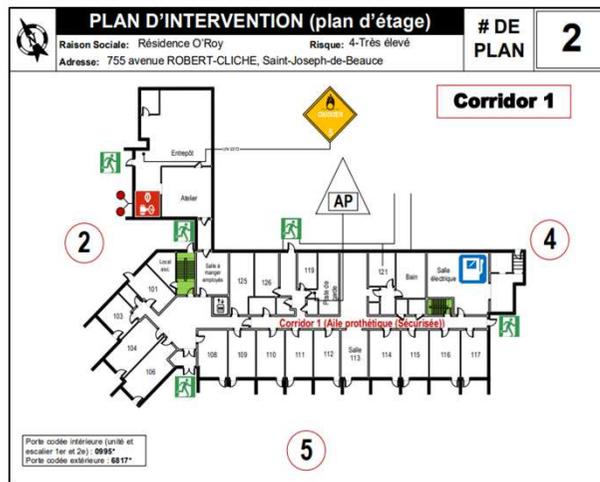
SECTEUR 3



SECTEUR 4



Témoignage (suite)





Conclusion

- Le guide vise avant tout à accroître la sécurité des personnes présentant des limitations à l'évacuation; **ce qui est une des priorités pour le MSP**
- Évolutif et pourra être bonifié
- La saison des exercices d'incendie est débutée, c'est le bon moment pour favoriser et implanter les **bonnes pratiques**

Questions et suggestions?

Écrire à
prevention.incendie@msp.gouv.qc.ca